

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLEÉS DE L'ORNE ET DE L'ODON**2 rue d'Yverdon – 14210 EVRECY**

~ ~ ~ ~ ~

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Réunion du 22 juin 2023

~ ~ ~ ~ ~

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, se sont réunis, à la salle polyvalente de Grainville sur Odon, sur convocation qui leur a été dûment adressée par Hubert PICARD, Président de la Communauté de Communes, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 16 juin 2023

Date d'affichage : 16 juin 2023

Présents : Sylvain COLINO, Françoise PARIS, Philippe LANDREIN, Régis COLLET, Alain GOBE, Henri GIRARD, Bruno LEGRIX, Laurence ADAM, Bernard ENAULT, David GUESNON, Jérôme LEBOUTEILLER, Patrick DENOYELLE, Hubert PICARD, Nicole POUTREL, Gilbert DUVAL, Rémy GUILLEUX, Jean-Luc MOTTAIS, Anne SAINT-JAMES, Laurent PAGNY, Didier BERTHELOT, Christophe BRAUD, Alain MAUGER, Martine PIERSIELA, Béatrice DESMOUCEAUX, Christophe MORIN, Michel BANNIER, Sophie PHELIPEAU.

Procurations :

Cyrielle DUFOUR à Hubert PICARD

Carole ROPERT à Bruno LEGRIX

Franck ROBILLARD à Laurence ADAM

Eric BURNEL à Alain GOBE

Sylvie BLANCHER à Bernard ENAULT

Dominique ROSE à Nicole POUTREL

Marie-Laure DENIS à Alain MAUGER

Excusés : Cyrielle DUFOUR, Carole ROPERT, Franck ROBILLARD, Eric BURNEL, Sylvie BLANCHER – Yannick LE GUIRIEC - Dominique ROSE – Marie-Laure DENIS -

Absents : Laurence LEGRIS – Olivier BAYRAC – Patrick HILDE – Jean-Louis MALAQUIN

Nombre de membres en exercice : 39	Présents : 27	Votants : 34	Pour : 34
Quorum : 20			Contre : 0
Secrétaire de séance : Michel BANNIER			Abstention : 0
			Ne prend pas part : 0

DÉLIBÉRATION N°2023-092 : Modification du règlement du service assainissement collectif.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2017 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,

Vu la délibération en date du 23 mai 2019, créant le règlement du service d'assainissement collectif,

Considérant l'extension de la compétence assainissement à l'ensemble du territoire de la communauté de communes, intégrant désormais les communes de Laize-Clinchamps et Fontenay le Marmion intégrées dans le périmètre du syndicat du Val de Fontenay jusqu'au 31 décembre 2022,

Considérant la nécessité d'apporter des évolutions au règlement du service, portant notamment sur le changement de mode de gestion et de la réglementation,

Considérant l'avis favorable de la commission Cycle de l'Eau en date du 20/03/2023 et du 06/06/2023,

Après avoir pris connaissance du projet de règlement de service

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement de l'assainissement collectif joint à la présente délibération
- **DECIDE** de l'entrée en vigueur du nouveau règlement au 1er juillet 2023,
- **PRECISE** que ce règlement sera porté à la connaissance des abonnés du service, par voie dématérialisée ou papier le cas échéant,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne application du présent règlement.

Le Président

Hubert PICARD



Le Secrétaire de séance

Michel BANNIER